

# Friends against wind

- Accueil
- Conseils
- Réalités
- Santé
- Collectif de victimes
- Témoignages
- Justice
- Oppositions
- News
- Accidents
- Films
- Livres
- Chansons
- Satires
- Posters
- Friends
- Contact
- Chaîne YouTube
- Je suis NOTME

Dernière mise à jour : 13 avril 2019

Pour être informé(e) des nouveaux articles :

Marine Le Pen

6 avril 2019

France 

## Lettre de Marine Le Pen aux Présidents de défense du patrimoine

« La politique menée par le gouvernement dans le domaine de l'éolien a franchi une étape à la fois destructrice et liberticide aux seuls profits d'industriels apatrides et cupides. »



Marine Le Pen, Présidente du Rassemblement national

J'aime 1

Lettre ouverte de Marine Le Pen, Présidente du Rassemblement national

**L**ettre pour chacun des présidents des associations de défense du patrimoine :

- M. Stéphane Bern
- M. Franck Riester, ministre de la Culture
- M. Jean de Lambertye, Président de la demeure Historique, Hôtel de Nesmond, 57 quai de la Tournelle, 75 005 paris
- M. Philippe Toussaint, Président des Vieilles Maisons françaises, 93 rue de l'Université, 75007 Paris
- M. Alexandre Gady, Président de Sites & Monuments, 39 Avenue de la Motte-Picquet, 75007 Paris
- M. Alain Bruguier, chemin des Caden, 30 330 Saint-Laurent-la-Vernède
- M. Jean-Louis Butré, Président de la Fédération Environnement Durable, 3 rue des Eaux, 75 016 Paris

**M**adame, Monsieur,

Faisant suite à ma proposition de campagne présidentielle n° 133 exigeant un moratoire sur l'éolien industriel sur tout le territoire national, je vous écris afin de vous demander de bien vouloir recevoir M. Sébastien Chenu ([Sebastien.Chenu@assemblee-nationale.fr](mailto:Sebastien.Chenu@assemblee-nationale.fr)), spécialiste des questions culturelles au Rassemblement national.

Le Parti que je préside estime en effet que la politique menée par le gouvernement dans le domaine de l'éolien a franchi une étape à la fois destructrice et liberticide aux seuls profits d'industriels apatrides et cupides.

Destructeur, l'éolien l'est assurément : en prévoyant 6500 mâts éoliens supplémentaires d'ici à 2028, portant le total national à 14 500 aérogénérateurs industriels, la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie, va amplifier la défiguration actuelle du pays ; déjà balafée par des parcs éoliens anarchiques et irrespectueux de tout (des populations, de la santé, des paysages, du vent même !), la France sera totalement, profondément et durablement vandalisée. Plus aucun endroit du territoire ne sera épargné : l'éolien, visible de partout par tous, écrasera définitivement toute politique nationale en faveur du patrimoine, sans que cela ait été dit, consenti ou acté par quiconque. Comme le disait déjà Jean Giraudoux (1), « *il se poursuit sur tout le territoire un sac général de nos richesses naturelles et urbaines (...)* Et la caractéristique la plus surprenante de ce carnage est la facilité avec laquelle il peut s'opérer. ». Je le dis tout net : le Rassemblement national refuse cette défiguration programmée de notre sol national, des perspectives monumentales et paysagères de la France : **il demande non seulement un moratoire sur les projets actuels et futurs, mais exigera le démantèlement progressif des parcs déjà construits dans l'irrespect des monuments et des sites** et mènera, à tous les niveaux, « *la guerre aux démolisseurs* » comme Victor Hugo déjà le demandait en 1832.

Liberticide, l'éolien l'est assurément : les décrets dits Lecornu/de Ruyg n° 2017-1217 du 24 décembre 2018 et n° 2017-1217 du 24 décembre 2018 sont des textes liberticides pour les libertés publiques des Français : ils suppriment le double degré de juridiction dans le contentieux éolien, réduisent à quinze jours le délai d'étude des projets éoliens par l'administration et remplacent les enquêtes publiques — déjà très controversées dans la mesure où leurs avis disaient le plus souvent le contraire de l'opinion majoritaire ! — par une simple participation par voie électronique pour toutes les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et notamment les éoliennes. Alors que partout où des consultations ont eu lieu, l'éolien a été massivement rejeté par la population locale, ces lois d'exception veulent bâillonner une fois encore les Français dans leur liberté d'expression et d'ester en justice. Avec ces décrets, l'éolien, déjà fortement entaché de corruption, s'est mis définitivement hors-la-loi.

Or, pour le Rassemblement national, le patrimoine, paysager et monumental, fait partie de l'Histoire nationale : il est son incarnation pétrifiée, le lieu privilégié d'un ancrage territorial et d'un partage social et culturel unique, le meilleur rempart d'un environnement durable et une ressource économique majeure pour des territoires abandonnés par l'État, les services publics et l'industrie dans un pays qui est et demeure malgré tout la première destination touristique au monde. Comme le disait Louis Réau dans son Histoire du Vandalisme : « *La beauté paie. Les monuments sont pour un pays une source de richesse, une corne d'abondance intarissable. Détruire ou mutiler les monuments du passé qui font le charme d'une ville, c'est tuer la poule aux œufs d'or.* ». On peut en dire autant des sites, indissociables dans toute politique du patrimoine cohérente, des monuments.

Au-delà de l'éolien, je pense utile d'amorcer avec vous un dialogue régulier, sans préjugés, sur d'autres enjeux connexes : l'urbanisme anarchique qui défigure aussi nos villes, villages, paysages et littoraux, la remise en cause, progressive, insidieuse, de la fiscalité du patrimoine qui est pourtant la clé de voûte de son entretien, sa restauration et sa transmission, le désordre dans le droit (administratif et civil) qui contredit les dispositions raisonnables des codes de l'urbanisme et du patrimoine, la moralité des projets et leur impact sur la santé, le tourisme et l'entretien du patrimoine, sans oublier l'avenir des labels UNESCO dans notre pays, lesquels ne sont pas plus à l'abri que les autres sites et monuments du pays, de la cupidité et la voracité des promoteurs éoliens et immobiliers.

(1) Pleins pouvoirs, 1939.